Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau
75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Siège social : 8, rue de l'Industrie
77000 MELUN

SIREN : 342 944 253

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Siège social : 8, rue de l'Industrie
77000 MELUN
SIREN : 342 944 253

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Adhérents du **COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 9 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

brice ROGIR

Certified by yousign

Brice ROGIR

Exercice du 01-01-2024 au 31-12-2024

TOTAL ACTIF

Plan/Compte	Type	01-2024 à 12-2024 Brut	A déduire	Net	01-2023 à 12-2023
Frais d'établissement					
Frais de recherche & développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets		538,20	538,20		
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acptes / immob incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		538,20	538,20		
Terrains					
Constructions		398.868,65	115.920,57	282.948,08	294.059,62
Inst. tech., matériel et outillage indus					
Autres immobilisations corporelles		23.116,25	20.916,90	2.199,35	2.786,81
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		421.984,90	136.837,47	285.147,43	296.846,43
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immob de l'activité du portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		422.523,10	137.375,67	285.147,43	296.846,43
En cours de production de services					
Produits intermédiaires & finis					
Marchandises					
STOCKS & EN-COURS					
Avances & acomptes sur commandes		1.235,00		1.235,00	3.606,00
Créances usagers et comptes rattachés		278,00		278,00	885,00
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		137.458,15		137.458,15	177.469,63
Disponibilités		270.819,96		270.819,96	445.424,82
Valeurs mobilieres de placement		734.740,00		734.740,00	384.740,00
Charges constatées d'avance		3.383,83		3.383,83	771,32
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		1.147.914,94		1.147.914,94	1.012.896,77
Ecart de conversion actif					
Primes de remboursement des obligations					
TOTAL ACTIF		1.570.438,04	137.375,67	1.433.062,37	1.309.743,20
TOTAL GÉNÉRAL		**1.570.438,04**	**137.375,67**	**1.433.062,37**	**1.309.743,20**

Exercice du 01-01-2024 au 31-12-2024

TOTAL PASSIF

Plan/Compte Type	01-2024 à 12-2024	01-2023 à 12-2023
Fonds propres statutaires	0,00	0,00
Fonds propres complémentaires	0,00	0,00
Fonds propres sans droit de reprise	0,00	0,00
Fonds statutaires	0,00	0,00
Fonds propres complémentaires	0,00	0,00
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00
Ecart de réevaluation	0,00	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles	1.099.492,77	1.221.087,11
Réserves pour projet de l'entité	0,00	0,00
Réserves	1.099.492,77	1.221.087,11
Report à nouveau	12.984,02	12.984,02
Excédent ou déficit	81.220,13	- 121.594,34
Situation nette	1.193.696,92	1.112.476,79
Fonds propres consomptibles	0,00	0,00
Subventions d'investissements	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00
FONDS PROPRES TOTAL I	1.193.696,92	1.112.476,79
Fonds reportés liés aux legs ou donation	0,00	0,00
Fonds dédiés	2.740,89	2.740,89
FONDS REPORTES ET DEDIES TOTAL II	2.740,89	2.740,89
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	32.952,00	31.688,00
PROVISIONS TOTAL III	32.952,00	31.688,00
Emprunts obligataires convertibles assim	0,00	0,00
Emprunts & dettes auprès ets de crédit	24.209,13	39.225,06
Emprunts & dettes financières divers	5,00	9,00
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	148.246,51	101.104,82
Legs & donations en cours de réalisation	0,00	0,00
Dettes sociales	25.107,54	20.095,69
Dettes fiscales	4.931,00	1.521,00
Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
Dettes s/immob et cptes rattachés	0,00	0,00
Autres dettes	1.173,38	797,95
Produits constatés d'avance	0,00	84,00
DETTES TOTAL IV	203.672,56	162.837,52
Ecart conversion passif	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	1.433.062,37	1.309.743,20
TOTAL GÉNÉRAL	**1.433.062,37**	**1.309.743,20**

Exercice du 01-01-2024 au 31-12-2024

CPTE RESULTAT

Plan/Compte	Type	01-2024 à 12-2024	01-2023 à 12-2023	Calcul
Cotisations		28.744,00	26.920,00	0,00
Ventes de biens		12.173,21	8.787,50	0,00
Ventes de prestations de services		1.473,50	2.606,50	0,00
Ventes de biens et de services		13.646,71	11.394,00	0,00
Concours publics et subventions d'exploitation		65.426,25	62.046,08	0,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co		0,00	0,00	0,00
Dons manuels		388.889,55	390.900,87	0,00
Mécénats		6.000,00	7.500,00	0,00
Legs, donations et assurances-vie		0,00	0,00	0,00
Ressources liés à la générosité du public		394.889,55	398.400,87	0,00
Contributions financières		903.119,31	271.090,04	0,00
Produits de tiers financeurs		1.363.435,11	731.536,99	0,00
Rep / amort, dep, prov, transf de charge		0,00	0,00	0,00
Utilisations des fonds dédiés		0,00	0,00	0,00
Autres produits		0,59	0,69	0,00
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I		1.405.826,41	769.851,68	0,00
Achats de marchandises		2.760,48	1.712,42	0,00
Variations de stocks		0,00	0,00	0,00
Autres achats et charges externes		189.079,58	132.392,74	0,00
Aides financières		926.726,76	569.992,48	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés		12.592,14	3.702,99	0,00
Salaires & traitements		108.536,59	102.569,94	0,00
Charges sociales		49.366,03	46.067,45	0,00
Dotations amort. / dépréciations / provisions		14.091,24	17.724,27	0,00
Reports fonds dédiés		0,00	0,00	0,00
Autres charges		36.092,46	35.203,71	0,00
CHARGE D'EXPLOITATION TOTAL II		1.339.245,28	909.366,00	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION		66.581,13	- 139.514,32	0,00
De participation		0,00	0,00	0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis		0,00	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés		16.972,66	18.600,82	0,00
Rep / amort, dep, prov, transf de charge		0,00	0,00	0,00
Différences positives de change		0,00	0,00	0,00
Produits nets cessions val.mob.placement		0,00	0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III		16.972,66	18.600,82	0,00
Dotations financières amort. provisions		0,00	0,00	0,00
Intérêts charges assimilées		449,03	658,69	0,00
Différence négative de change		0,00	0,00	0,00
Charges nettes cessions val. mob. placem		0,00	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES TOTAL IV		449,03	658,69	0,00
RESULTAT FINANCIER		16.523,63	17.942,13	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		83.104,76	- 121.572,19	0,00
Produits excep s/opérations de gestion (1)		10,01	0,00	0,00
Produits excep s/opérations en capital		0,00	0,00	0,00
Reprises sur provisions & transfert de charges		0,00	0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V		10,01	0,00	0,00
Charges excep sur opérations de gestion (2)		1,64	0,15	0,00
Charges excep sur opérations en capital		0,00	0,00	0,00
Dot execp amortissements et provisions		0,00	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI		1,64	0,15	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		8,37	- 0,15	0,00
Impôts sur les bénéfices		1.893,00	22,00	0,00
TOTAL PRODUITS (I+III+V)		1.422.809,08	788.452,50	0,00
TOTAL CHARGES (II+IV+VI)		- 1.339.695,95	- 910.024,84	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE		81.220,13	- 121.594,34	0,00
Dons en nature		0,00	0,00	0,00
Prestations en nature		0,00	0,00	0,00

Exercice du 01-01-2024 au 31-12-2024

CPTE RESULTAT

Plan/Compte	Type	01-2024 à 12-2024	01-2023 à 12-2023	Calcul
Bénévolat		43.560,16	42.932,28	0,00
Contributions volontaires en nature		43.560,16	42.932,28	0,00
Secours en nature		0,00	0,00	0,00
Mise à dispo gratuite de biens & services		0,00	0,00	0,00
Personnel bénévole		43.560,16	42.932,28	0,00
Prestations en nature		0,00	0,00	0,00
Charges contributions volont. en nature		43.560,16	42.932,28	0,00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2024

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 4

1.1 OBJET SOCIAL 4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES 4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE 5

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES 6

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX 6
2.1.1 Préambule 6
2.1.2 Cadre légal de référence 6
2.2 DÉROGATIONS 6
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux 6

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN 7

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF 7
3.1.1 Principes généraux 7
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut) 7
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C » 7
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé 8
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements 8
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières 8
3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023 9
3.1.1 Etat des échéances des créances 9
3.1.2 Tableaux des dépréciations 9
3.1.3 Disponibilités 10
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan 10
3.1.5 Charges constatées d'avance 10
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF 12
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres 12
3.2.2 Fonds dédiés 13
3.2.3 Provisions pour risques et charges 14
3.2.3.1 Tableau de variation 14
3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés 14
3.2.4 Dettes 14
3.2.4.1 Etat des échéances 14
3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales 15
3.2.5 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler) 15
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN 15

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 16

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) 16
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 17
4.2.1 Produits liés à la générosité du public 17
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie 17
4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers 17
4.2.1.3 Mécénat 17
4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler) 18
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public 18
4.2.2.1 Parrainage des entreprises 18
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie 18
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public 18
4.2.3 Subventions et autres concours publics 19
4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations 19
4.2.5 Utilisation des fonds dédiés 19
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 20
4.3.1 Modalités de répartition des charges 20
4.3.2 Missions sociales 19

4.3.3 Frais de recherche de fonds 20
4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public 21
4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources 21
4.3.4 Frais de fonctionnement 21
4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations 22
4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice 22
4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD 22
4.4.1 Principes généraux 21
4.4.2 Principes de valorisation 22
4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD 23
4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT 24
4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes 24
4.6.2 Charges et produits exceptionnels 24
4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER) 25
4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER) 25
4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public 26
4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public 26

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE 27

5.1 AUTRES INFORMATIONS 27
5.1.1 Informations relatives aux bénévoles 27
5.1.2 Informations relatives au personnel salarié 26
5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice 27
5.1.4 Certification du nombre d'adhérents 28

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organises étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche** :

  Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades** :

  Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage** :

  Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation** :

  Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- L'encaissement de plusieurs Legs d'un montant exceptionnel ont permis d'attribuer une dotation à la recherche d'un montant important en 2024.

Les évènements postérieurs à la clôture sont les suivants :

- Externalisation de la comptabilité, recrutement d'une secrétaire-comptable qui débutera en 2025 pour assurer le lien avec le cabinet comptable. Elle effectuera les opérations qui restent en interne et le secrétariat. Recrutement d'un(e) coordinateur(trice) pour assurer la transition avec la directrice actuelle qui part bientôt à la retraite.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A Début Exercice	B Augmentations	C Diminutions	D Fin exercice
Immobilisations incorporelles	538			538
Immobilisations corporelles	424 240	1 128	3 383	421 985
Immobilisations financières				
Total	**424 778**	**1 128**	**3 383**	**422 523**

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	**0**	**0**
→ …		
→ …		
Immobilisations corporelles	**1 128**	**3 383**
→ PC/PC PORTABLE	1 128	2 124
→ TABLETTE+DISQUE DUR		1 259
Immobilisations financières	**0**	**0**
→ …		
→ …		
Total	**1 128**	**3 383**

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	538			538
Amort.Immobilisations corporelles	127 393	12 827	3 383	136 837
Amort.Immobilisations financières				
Total	**127 931**	**12 827**	**3 383**	**137 375**

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	**0**	**0**	**0**	**0**

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2024

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail: - Véhicule - Matériel de bureau - Autres …			
Total	**0**	**0**	**0**

3.1.7 Stock

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	278	278	
→ Autres Créances	128 246	128 246	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	3 384	3 384	
Total	**131 907**	**131 907**	**0**

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Stocks Créances Immobilisations financières				
Total	**0**	**0**	**0**	**0**

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions Contrat de capitalisation Obligations Bons du trésor Autres valeurs mobilières	734 740	734 740			
Total	734 740	734 740	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2024	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	165 691	
Livrets et comptes épargne	102 565	2 866
Total	**268 256**	**2 866**

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→ CLIENTS	278	881
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ Legs et dons à recevoir		134 605
→ CCA	3 384	771
→ Dons à recevoir	69 013	10 764
→ Divers produits à recevoir	500	32 100
→		
→		
Disponibilités		
Total	**73 174**	**179 122**

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
… SAGE	97	97
… La République de Seine-et-Marne	13	24
… DOC'UP	631	592
… GRENKE	59	59
… EUROLOCATIQUE	2 585	
Total	**3 384**	**771**

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2024	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2024
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires → Fonds de réserve générale → Fonds de réserve missions sociales → Legs et donations avec contrepartie	1 221 087	-121 594						1 099 493
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	12 984							12 984
Excédent ou **déficit de l'exercice**	-121 594	121 594		81 220				81 220
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	**1 112 477**	**0**	**0**	**81 220**	**0**	**0**	**0**	**1 193 697**

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exerice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		**2 741**	**0**	**0**	**0**	**2 741**
→ … ARS APA	2015	2 741				2 741
→ …						
→ …						
→						
→						
→						
Ressources liées à la Générosité du Public :		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
→ …						
→ …						
→ …						
→ …						
→ …						
→ …						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ …						
→ …						
→ …						
→ …						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
→ …						
→ …						
Total		**2 741**	**0**	**0**	**0**	**2 741**

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 *Tableau de variation*

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	31 688	1 264		32 952
→				
Total	**31 688**	**1 264**	**0**	**32 952**

3.2.3.2 *Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés*

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 *Etat des échéances*

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine	24 209	15 228	899	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 247	148 247		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	30 039	30 039		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	1 173	1 173		
Produits constatés d'avance		0		
Total	**203 668**	**194 686**	**899**	**-**

3.2.4.2 *Détail des dettes fiscales et sociales*

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Dettes fiscales :	**0**	**0**
→ Impôt sur les sociétés → Taxe sur les salaires → Formation professionnelle et autres taxes → Etat charges à payer		
Dettes sociales :	**25 991**	**20 845**
→ Urssaf/ Pôle emploi	3 752	3 637
→ Caisse de retraite	1 381	1 357
→ Caisse de prévoyance	735	651
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	13 111	9 874
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	6 129	4 576
→ Prélèvement à la source	883	749
Total	**25 991**	**20 845**

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	**44 871**	**101 109**
→ FNP - Factures Fournisseurs	1 746	2 211
→ FNP - Factures Fournisseurs à recevoir	8 009	6 591
→ FNP - Factures Fournisseur Groupe	35 116	35 321
→ FNP - Factures Fournisseur Groupe à recevoir	103 376	56 987
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	**0**	**0**
... ...		
Dettes des legs et donations :	**0**	**0**
...		
Autres dettes :	**0**	**0**
... ...		
Total	**44 871**	**101 109**

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

077 - COMITÉ DE LA SEINE ET MARNE	Décembre 2024		Décembre 2023	
EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	1 134 661,72	1 134 661,72	758 445,30	754 208,76
1.1 Réalisées en France	*1 134 661,72*	*1 134 661,72*	*758 445,30*	*754 208,76*
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	*230 252,07*	*230 252,07*	*203 232,09*	*198 995,55*
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	*904 409,65*	*904 409,65*	*555 213,21*	*555 213,21*
1.2 Réalisées à l'étranger				
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	161 489,30	148 001,04	107 039,06	95 729,26
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	*161 489,30*	*148 001,04*	*107 039,06*	*95 729,26*
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	42 280,93	28 993,34	39 957,48	28 313,40
3.1 Frais d'information et de communication	*3 182,24*	*3 182,24*	*3 637,14*	*3 637,14*
3.2 Frais de fonctionnement	*24 431,28*	*11 153,69*	*21 148,85*	*9 504,77*
3.3 Autres charges	*14 667,41*	*14 657,41*	*15 171,49*	*15 171,49*
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	*1 264,00*	*1 264,00*	*4 583,00*	*4 583,00*
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	*1 893,00*		*22,00*	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES	1 341 588,95	1 312 920,10	910 046,84	882 834,42
EXCÉDENT OU DÉFICIT	81 220,13		-121 594,34	

	Décembre 2024		Décembre 2023	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	28 343,82	28 343,82	30 611,59	30 611,59
Réalisées en France	*28 343,82*	*28 343,82*	*30 611,59*	*30 611,59*
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	8 661,34	8 661,34	6 289,94	6 289,94
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	6 555,00	6 555,00	6 030,75	6 030,75
TOTAL	43 560,16	43 560,16	42 932,28	42 932,28

077 - COMITÉ DE LA SEINE ET MARNE	Décembre 2024		Décembre 2023	
RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-1 192 953,87	-1 192 953,87	-639 648,07	-639 648,07
1.1 Cotisations sans contrepartie	*-28 744,00*	*-28 744,00*	*-26 920,00*	*-26 920,00*
1.2 Dons, legs et mécénat	*-394 889,55*	*-394 889,55*	*-398 400,87*	*-398 400,87*
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	*-769 320,32*	*-769 320,32*	*-214 327,20*	*-214 327,20*
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-164 428,96		-86 758,35	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	*-282,50*		*-2 295,50*	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	*-164 135,86*		*-84 462,16*	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	*-10,60*		*-0,69*	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-65 426,25		-62 046,08	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS				
TOTAL	-1 422 809,08	-1 192 953,87	-788 452,50	-639 648,07

	Décembre 2024		Décembre 2023	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-43 560,16	-43 560,16	-42 932,28	-42 932,28
Bénévolat	*-43 560,16*	*-43 560,16*	*-42 932,28*	*-42 932,28*
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-43 560,16	-43 560,16	-42 932,28	-42 932,28

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 €

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total pays X	0
Total pays Y	0
Total pays Z	0
Total	**0**

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 *Autres produits liés à la générosité du public*

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	738 983	186 628
→ …		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Manifestations	11 403	8 435
→ Ventes (dont abts Vivre)	60	316
→ Produits financiers	16 973	18 601
→ Autres produits affectés aux missions sociales	1 391	348
Total	**768 810**	**214 327**

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 *Parrainage des entreprises*

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 *Contributions financières sans contrepartie*

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 *Autres produits non liés à la générosité du public*

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Ventes de marchandises ou de prestations de services	510	
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	**510**	**0**

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	**0**	**0**

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	**0**	**0**

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie par une clé de répartition Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 16 décembre 2024

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance	512	11	660	1 183
Electricité et eau	2 507	56	167	2 730
Téléphone	2 827	63	188	3 078
Affranchissement	521	21 573	64	22 157
Autres (à préciser)	71 319	90 729	2 664	164 713
Total	**77 686**	**112 432**	**3 744**	**193 862**

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Actions pour les malades	73 218	68 739
Actions d'information, de prévention et de dépistage		
Actions de formation	32 415	36 260
Actions de recherche	1 250	1 179
Actions de societé et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	36 895	30 497
Frais de fonctionnement (dont communication)	14 125	11 963
Total	**157 902**	**148 637**

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	**2024**	**2023**
Actions pour les malades	166 914	140 675
Actions d'information, prévention,dépistage	51 607	51 261
Actions de formation		
Actions de recherche	11 732	11 296
Actions autres		
Total	**230 252**	**203 232**
Versement à d'autres organismes	**2024**	**2023**
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	904 410	555 213
Actions autres		
Total	**904 410**	**555 213**

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 *Frais d'appel à la générosité du public*

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 *Frais de recherches des autres ressources*

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2024	2023
Frais d'information et de communication	3 182	3 637
Frais de gestion :		
- Achats marchandises	57	55
- Autres achats & charges externes	2 343	2 342
- Salaires et traitements	7 983	6 341
- Charges sociales	3 641	2 698
Cotisations statutaires	9 745	9 505
Impôts et taxes	662	207
Charges financières		
Dotation aux amorts	1 840	2 030
Dotation aux amortissements	12 827	13 141
Total	**42 281**	**39 957**

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et déprécations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation Report en fonds dédiés des dons manuels affectés Report en fonds dédiés des legs et donations affectés Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	**0**	**0**

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2024	2023
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	43 560	43 932
	Total	**43 560**	**43 932**

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction-nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger								
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources					
Achats de marchandises	1 271				1 428		62				2 760
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	69 181				115 623		4 275				189 080
Aides financières	22 317	904 410									926 727
Impôts, taxes et versement assimilés	11 110				686		796				12 592
Salaires et traitements	74 027				24 907		9 602				108 537
Charges sociales	32 856				11 988		4 522				49 366
Doations aux amortissements et dépréciations							12 827				12 827
Dotations aux prévisions								1 264			1 264
Reports en fonds dédiés											0
Autres charges	19 490				6 858		9 745				36 092
Charges financières							449				449
Charges exceptionnelles							2				2
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices									1 893		1 893
											0
TOTAL	230 252	904 410	0	0	161 489	0	42 281	1 264	1 893	0	1 341 590

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction-nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2024
Contrôle légal des comptes Autres missions	5 000
Total	**5 000**

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2024
Produits exceptionnels	
→ ... → ... → ... → ...	
Total	**0**
Charges exceptionnelles	
→ ... → ... → ... → ... → ... → ... → ...	
Total	**0**

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIGUE Détails	077 - COMITÉ DE LA SEINE ET MARNE EMPLOIS PAR DESTINATION CER	Décembre 2024 TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Décembre 2023 TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		1 134 661,72	754 208,76
1.1 Réalisées en France		1 134 661,72	754 208,76
Actions réalisées par l'organisme		230 252,07	198 995,55
Actions en direction des malades, des proches et ètbs de santé		166 913,63	140 675,01
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		50 118,16	45 594,83
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		405,78	352,03
Actions de société et politique de santé		1 082,77	1 077,91
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		11 731,73	11 295,77
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
Versements à d'autres organismes agissant en France		904 409,65	555 213,21
Actions en direction des malades, des proches et ètbs de santé			
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		904 409,65	555 213,21
Programmes nationaux		904 409,65	555 213,21
Programmes régionaux et départementaux			
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		148 001,04	95 729,26
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		148 001,04	95 729,26
Frais d'appel de dons		111 359,52	64 771,01
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		31 756,22	28 068,32
Frais de traitements des legs		4 885,30	2 889,93
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et reventes			
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainages entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat			
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		28 993,34	28 313,40
3.1 Frais d'Information et de communication		3 182,24	3 637,14
Frais d'information et de communication externe		3 182,24	3 637,14
Frais d'information et de communication interne			
3.2 Frais de fonctionnement		11 153,69	9 504,77
Frais de gestion		708,59	
Formation administrative		38,62	
Impôts et taxes		661,52	
Cotisation statutaire 10%		9 744,96	9 504,77
3.3 Autres charges		14 657,41	15 171,49
Charges financières		1 830,17	2 030,22
Dotations aux amortissements		12 827,24	13 141,27
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		1 311 656,10	878 251,42
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		1 264,00	4 583,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		1 312 920,10	882 834,42

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	28 343,82	30 611,59
Réalisées en France	28 343,82	30 611,59
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	8 661,34	6 289,94
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	6 555,00	6 030,75
TOTAL	43 560,16	42 932,28

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés a la générosité du public en début d'exercice		
= Utilisation		
==Report		
Fonds dédiés liés a la générosité du public en fin d'exercice		

LA LIGUE Détails	077 - COMITÉ DE LA SEINE ET MARNE RESSOURCES PAR ORIGINE CER	Décembre 2024 TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Décembre 2023 TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-1 192 953,87	-639 648,07
1.1 Cotisations sans contrepartie		-28 744,00	-26 920,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-394 889,55	-398 400,87
Dons manuels non affectés		-379 310,59	-373 929,57
Dons manuels affectés		-9 578,96	-16 971,30
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécenat		-6 000,00	-7 500,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-769 320,32	-214 327,20
Manifestations		-11 403,21	-8 434,50
Ventes (dont abonnement à vivre)		-60,00	-316,00
Prestations et autres ventes		-510,00	
Activités de récupération			
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-1 391,00	-348,00
Autres produits affectés			
Produits financiers		-16 972,66	-18 600,82
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-738 983,45	-186 627,88
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-1 192 953,87	-639 648,07
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-119 966,23	-243 186,35
TOTAL		-1 312 920,10	-882 834,42

Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	485 548,65	719 388,17
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	-119 966,23	-243 186,35
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	11 699,00	9 346,83
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	377 281,42	485 548,65

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-43 560,16	-42 932,28
Bénévolat	-43 560,16	-42 932,28
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	-43 560,16	-42 932,28

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2014	Bâtiment	281 193		150 000		5 622	5 622
2014	Aménagement	104 826				4 687	4 687
2015	Aménagement	1 455				97	97
2015	Peinture	5 106				341	341
2020	Tx de peinture	4 272				285	285
2021	Mat.informatique	2 125				610	610
2022	Mat.informatique	2 117				706	706
2023	Buste	993				199	199
2023	Aménagement	2 017				81	81
2024	Mat, informatique	1 128				202	202
	Total	**405 232**		**150 000**		**12 827**	**12 827**

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc.…	14			
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc.…) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	3	407	0,25	7263
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.… réunions…	13	1307	0,80	23283
Organisation de manifestations	11	404	0,25	7211
Communication, démarches auprès des médias	1	2		44
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones…)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises…				
Autres.	2	323	0,20	5760
Total	**44**	**2 443**	**2**	**43 560**

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)
(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres….	2	2 912	2
Total	**2**	**2 912**	**2**

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions … … …	Frais de transport et hébergement Restauration … … …	351
	Total	**351**

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 3593 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.